



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE THÉRÈSE-DE
BLAINVILLE TENUE LE 20 OCTOBRE 2022 À LA SALLE DE CONFÉRENCE DE
L'HÔTEL DE VILLE DE LORRAINE

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Jean Comtois, président
Monsieur Christian Charron, vice-président
Madame Christine Beaudette, déléguée
Monsieur Eric Westram, délégué
Monsieur Patrick Archambault, représentant
Monsieur Michel Millette, représentant
Madame Lori Doucet, représentante
Madame Mélissa Monk, représentante

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Monsieur André Lapointe, coordonnateur du comité de gestion
Monsieur Francis Lanouette, directeur
Monsieur Éric Fournier, directeur adjoint
Me Sandra De Cicco, secrétaire corporative

Les membres du conseil d'administration et les membres du comité de gestion ont dûment été convoqués à la présente assemblée conformément à l'entente intermunicipale.

1. OUVERTURE ET SUSPENSION DE L'ASSEMBLÉE

2022-10-125

Il est **PROPOSÉ** par Christine Beaudette
APPUYÉ par Christian Charron
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

DE PROCÉDER à l'ouverture de l'assemblée, il est **9 h 31**. L'assemblée est suspendue.

L'assemblée reprend à **10 h 10**.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-10-126

Il est **PROPOSÉ** par Christine Beaudette
APPUYÉ par Eric Westram
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté :

1. **Ouverture de l'assemblée;**



No de résolution
ou annotation

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Secrétariat corporatif;
 - 3.1 APPROBATION – Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 22 septembre 2022;
4. Direction générale;
 - 4.1 Prévisions budgétaires 2023 – Planification quinquennale 2023-2027 – Programme triennal des immobilisations 2023-2024-2025
 - 4.2 DÉPÔT – Rapport bimestriel des contrats conclus conformément au Règlement no 9 sur la gestion contractuelle
 - 4.3 AUTORISATION DE SIGNATURE – Contrat de service policier – Policier éducateur (Année scolaire 2022-2023) – École secondaire Jean-Jacques-Rousseau
5. Technologies;
 - 5.1 AUTORISATION DE SIGNATURE – Renouvellement du contrat de service – Applications financières – PG Solutions
6. Ressources humaines;
 - 6.1 DÉPÔT – Liste des employés embauchés – Septembre 2022;
 - 6.2 AUTORISATION DE SIGNATURE – Protocole d'entente – ÉNPQ – Entrées ciblées – Priorisation des candidats sélectionnés par les organisations policières
 - 6.3 Démissions – Policiers (2) – Statut régulier et à l'essai
 - 6.4 Changement de statut – Secrétaire – Statut régulier – Mme Émilie Kirouac
 - 6.5 Changement de statut – Préposée aux télécommunications – Statut régulier – Mme Alexandra Hébert
 - 6.6 Changement de statut – Policier à l'essai – M. Maxime Labonté-Bayard, matricule 1007
 - 6.7 AUTORISATION DE SIGNATURE – Lettre d'entente no 40 – Fraternité des policiers et policières – Policier éducateur – Rosemere High School
 - 6.8 AUTORISATION DE SIGNATURE – Lettre d'entente no 41 – Fraternité des policiers et policières – Policier éducateur – École secondaire Jean-Jacques-Rousseau
7. Finances;
 - 7.1 DÉPÔT – Rapport des dépenses autorisées conformément aux délégations du pouvoir de dépenser;
 - 7.2 DÉPÔT – Liste mensuelle des chèques émis ou des comptes payés conformément au règlement de délégations, contrôle et suivi budgétaires (no 7) – Septembre 2022;
8. Régime de retraite;
9. Comité de gestion;
10. Affaires juridiques;
11. Avis de motion ou adoption de règlements;
12. Affaires nouvelles;
13. Période de questions;
14. Clôture et levée de l'assemblée.



No de résolution
ou annotation

3. SECRÉTARIAT CORPORATIF

3.1

2022-10-127

APPROBATION – PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2022

ATTENDU QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 22 septembre 2022 a été dressé et transcrit par la secrétaire corporative dans le livre officiel des procès-verbaux de la Régie;

ATTENDU QUE ce procès-verbal doit être approuvé à l'assemblée suivante;

ATTENDU QU'une copie de ce procès-verbal a été transmise dans un délai raisonnable à chacun des membres du conseil d'administration de la Régie pour leur permettre d'en prendre connaissance et que ceux-ci s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Christine Beaudette
APPUYÉ par Christian Charron
et **RÉSOLU** à l'unanimité

QUE le procès-verbal de l'assemblée du 22 septembre 2022 soit approuvé tel que rédigé;

QUE conformément à l'article 12 du *Règlement no 1 concernant la régie interne du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville*, la secrétaire corporative est dispensée d'en faire lecture.

4. DIRECTION GÉNÉRALE

4.1

2022-10-128

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023 – PLANIFICATION QUINQUENNALE 2023-2027 – PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2023-2024-2025

ATTENDU QUE conformément au 1^{er} paragraphe de l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes*, les prévisions budgétaires de la Régie pour l'exercice financier 2023 ont été dressées et que celles-ci comprennent une estimation de la contribution financière de chacune des villes membres pour cet exercice financier;

ATTENDU QUE conformément aux articles 473 et 468.51 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit adopter le programme triennal d'immobilisations pour les trois années financières subséquentes;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil de la Régie ont pris connaissance des prévisions budgétaires de la Régie pour l'exercice financier 2023, de la planification quinquennale 2023-2025 et du



No de résolution
ou annotation

programme triennal des immobilisations 2023-2024-2025 et qu'ils ont signifié leur accord;

ATTENDU QUE conformément à l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes*, les prévisions budgétaires doivent être transmises pour adoption à chaque ville dont le territoire est soumis à la compétence de la Régie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Eric Westram
APPUYÉ par Christian Charron
et **RÉSOLU** à l'unanimité

D'ACCEPTER les prévisions budgétaires de la Régie dressées pour l'exercice financier 2023;

DE TRANSMETTRE à chacune des villes membres les prévisions budgétaires de la Régie pour l'exercice financier 2023 afin que celles-ci soient adoptées conformément à l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes*;

D'ADOPTER la planification quinquennale 2023-2027 de la Régie;

QUE les demandes de paiement de la contribution financière de chacune des villes membres s'effectuent au début de chaque trimestre conformément à l'article 468.46 de la *Loi sur les cités et villes*;

D'ADOPTER le programme triennal d'immobilisations 2023-2024-2025.

4.2

2022-10-129

DÉPÔT – RAPPORT BIMESTRIEL DES CONTRATS CONCLUS CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT NO 9 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Conformément à l'article 12 (Reddition de compte) du *Règlement no 9 sur la gestion contractuelle*, le directeur fait rapport au conseil d'administration des contrats conclus de gré à gré dont la valeur se situe entre 25 000 \$ et le seuil obligeant à l'appel d'offres public au cours des deux derniers mois :

- Au cours des mois d'août et septembre 2022, aucun contrat de gré à gré dont la valeur se situe entre 25 000 \$ et le seuil obligeant à l'appel d'offres public n'a été conclu et rapporté au Secrétariat corporatif.

4.3

2022-10-130

AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT DE SERVICE POLICIER– POLICIER ÉDUCATEUR (ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023) – ÉCOLE SECONDAIRE JEAN-JACQUES-ROUSSEAU

CONSIDÉRANT le succès du contrat de service policier en milieu scolaire à la Polyvalente Sainte-Thérèse depuis plusieurs années puis, plus récemment, à la Rosemere High School, la Régie a été approchée par l'école secondaire Jean-Jacques-Rousseau (ci-après « l'école ») afin de conclure une entente similaire pour son établissement pour l'année scolaire 2022-2023 à compter du 1^{er} novembre 2022 ;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QU'après analyse, la Régie et l'école sont d'avis qu'il va de l'intérêt public et en raison de la situation particulière de l'école d'établir un partenariat et d'y affecter un policier éducateur pour l'année scolaire 2022-2023;

CONSIDÉRANT QU'EN EFFET, il a été prouvé qu'au cours des années, l'affectation d'un policier éducateur augmente l'effet dissuasif auprès de la clientèle étudiante et affecte en conséquence, à la baisse, la criminalité particulière qui prévaut à la polyvalente, pour ainsi maintenir un climat propice à l'épanouissement et à l'éducation des jeunes;

CONSIDÉRANT QU'à même cette entente, la Ville de Boisbriand désire également prévoir, pour la première année seulement, une contribution financière correspondant à la moitié du coût de l'entente, pour un maximum de 25 000 \$, afin d'assister l'école dans l'implantation de ce projet;

CONSIDÉRANT les pouvoirs contractuels dévolus aux parties;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Christian Charron
APPUYÉ par Eric Westram
et **RÉSOLU** à l'unanimité

D'AUTORISER le directeur à procéder à la signature, pour et au nom de la Régie du *Contrat de service – Policier éducateur (Année scolaire 2022-2023)* avec l'école secondaire Jean-Jacques-Rousseau et la Ville de Boisbriand.

5. TECHNOLOGIES

5.1

AUTORISATION DE SIGNATURE – RENOUELEMENT DU CONTRAT DE SERVICE – APPLICATIONS FINANCIÈRES – PG SOLUTIONS

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder au renouvellement du contrat de service des applications financières avec la compagnie PG Solutions;

CONSIDÉRANT l'article 573.3 paragraphe 9 de la *Loi sur les cités et villes* à l'effet que les règles d'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet est l'entretien d'équipements spécialisés qui doit être effectué par le fabricant ou son représentant;

CONSIDÉRANT la nature du contrat concerné;

CONSIDÉRANT les recommandations du chef de service – technologies de l'information, d'autoriser la conclusion du contrat concerné de gré à gré;

CONSIDÉRANT les pouvoirs contractuels dévolus aux parties;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Christian Charron
APPUYÉ par Eric Westram



No de résolution
ou annotation

et **RÉSOLU** à l'unanimité

D'AUTORISER la conclusion de gré à gré du contrat de service des applications financières entre la Régie et la compagnie PG Solutions pour la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 pour un montant maximal de 34 833,98 \$ (taxes incluses);

D'AUTORISER la signature par le chef de service – technologies de l'information, pour et au nom de la Régie, du contrat concerné;

D'AUTORISER la trésorerie à imputer les sommes nécessaires à même les disponibilités budgétaires du poste numéro 02-190-00-414.

La trésorière par intérim atteste que les crédits sont suffisants à cet effet, tel qu'en fait foi le certificat 2022-20.

6. RESSOURCES HUMAINES

6.1

2022-10-132

DÉPÔT – LISTE MENSUELLE DES EMPLOYÉS EMBAUCHÉS – SEPTEMBRE 2022

Conformément à l'article 2.4 du Règlement no 7 décrétant les règles de délégations, de contrôle et de suivi budgétaires, la liste des employés embauchés au cours du mois de septembre 2022 est déposée aux membres du conseil d'administration.

La trésorière atteste que les crédits sont suffisants à cet effet, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2022-19.

6.2

2022-10-133

AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE – ÉNPQ – ENTRÉES CIBLÉES – PRIORISATION DES CANDIDATS SÉLECTIONNÉS PAR LES ORGANISATIONS POLIÉIÈRES

CONSIDÉRANT la forte demande de main-d'œuvre dans les organisations policières et du retard accumulé causé par la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT que l'École nationale de police du Québec (l'École) a décidé d'offrir à ses partenaires la possibilité d'accélérer l'entrée des candidats dans le programme de formation initiale de patrouille-gendarmerie;

CONSIDÉRANT que l'École forme annuellement 756 aspirants policiers répartis dans 12 cohortes de 15 semaines;

CONDIDÉRANT que l'École est en mesure d'offrir aux organisations policières du Québec jusqu'à 300 places pour des candidats ciblés pour l'année scolaire 2022-2023, réparties de la façon suivante :

- Niveau 1 et 2 : 30 places
- Niveau 3 : 45 places
- Niveau 4 : 25 places



No de résolution
ou annotation

- Niveau 5 : 90 places
- Niveau 6 : 90 places
- Corps de police autochtone : 20 places

CONSIDÉRANT que la répartition ci-dessus sera évolutive en fonction du nombre d'organisations intéressées;

CONSIDÉRANT que la Régie désire accélérer son processus d'embauche pour répondre à un besoin de personnel policier au cours de la prochaine année;

CONSIDÉRANT qu'exceptionnellement, la Régie désire pouvoir cibler des candidats qui correspondent au profil recherché afin de les intégrer en priorité à une cohorte;

CONSIDÉRANT qu'afin que la Régie puisse bénéficier de cette opportunité, une entente doit être signée avec l'École;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Christine Beaudette
APPUYÉ par Christian Charron
et **RÉSOLU** à l'unanimité

D'AUTORISER le directeur à signer, pour et au nom de la Régie, l'entente avec l'École nationale de police du Québec concernant les entrées ciblées pour l'année scolaire 2022-2023.

6.3

DÉMISSIONS – POLICIERS (2) – STATUT RÉGULIER ET À L'ESSAI

VU la réception de la lettre de M. Pierre-Alexandre Simard et M. Charles Chevrier avisant la Régie de leur démission;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Eric Westram
APPUYÉ par Christian Charron
et **RÉSOLU** à l'unanimité

DE PRENDRE ACTE de la démission de M. Charles Chevrier, datée du 17 août 2022 (démission effective le 1^{er} septembre 2022);

DE PRENDRE ACTE de la démission de M. Pierre-Alexandre Simard, datée du 8 septembre 2022 (démission effective le 25 septembre 2022);

Le conseil et la direction remercient M. Simard et M. Chevrier pour leurs loyaux services au sein de la communauté et leur transmettent leurs meilleurs vœux dans le cadre de leurs nouveaux défis professionnels.

6.4

CHANGEMENT DE STATUT – SECRÉTAIRE – STATUT RÉGULIER – MME ÉMILIE KIROUAC



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT la démission de Mme Mélanie Daunais, un poste de secrétaire – statut régulier est vacant;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la convention collective en vigueur, le poste a été affiché et la priorité d'attribution est en faveur de Mme Émilie Kirouac;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Christine Beaudette
APPUYÉ par Christian Charron
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

DE PRENDRE ACTE de l'attribution du poste vacant de secrétaire – statut régulier à Mme Émilie Kirouac, et ce, à compter du 3 octobre 2022.

6.5

2022-10-136

CHANGEMENT DE STATUT – PRÉPOSÉE AUX TÉLÉCOMMUNICATIONS – STATUT RÉGULIER – MME ALEXANDRA HÉBERT

CONSIDÉRANT l'octroi du poste de préposée aux télécommunications – accueil et alimentation à Mme Sylvie Gauthier, un poste de préposée aux télécommunications – statut régulier est à combler;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la convention collective en vigueur, le poste a été affiché et la priorité d'attribution est en faveur de Mme Alexandra Hébert;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Christine Beaudette
APPUYÉ par Eric Westram
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

DE PRENDRE ACTE de l'attribution du poste vacant de préposée aux télécommunications – statut régulier à Mme Alexandra Hébert, et ce, à compter du 2 octobre 2022.

6.6

2022-10-137

CHANGEMENT DE STATUT – POLICIER À L'ESSAI – M. MAXIME LABONTÉ-BAYARD, MATRICULE 1007

CONSIDÉRANT la démission de M. Charles Chevrier le 1er septembre dernier ainsi que des mouvements de personnel s'y rattachant, un poste de policier à l'essai est à combler;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la convention collective en vigueur, la priorité d'embauche en vue du comblement de ce poste est en faveur du policier auxiliaire ayant le plus d'ancienneté;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Eric Westram
APPUYÉ par Christine Beaudette



No de résolution
ou annotation

et **RÉSOLU** à l'unanimité,

DE PRENDRE ACTE du changement de statut de M. Maxime Labonté-Bayard pour qu'il soit dorénavant désigné policier à l'essai et ce, à compter du 16 octobre 2022.

6.7

2022-10-138

AUTORISATION DE SIGNATURE – LETTRE D'ENTENTE NO 40 – FRATERNITÉ DES POLICIERS ET POLICIÈRES – POLICIER ÉDUCATEUR – ROSEMERE HIGH SCHOOL

CONSIDÉRANT QU'une entente de principe est intervenue avec la Fraternité des policiers et policières de la Régie de police Thérèse-De Blainville Inc. relativement à l'affectation d'un policier éducateur à la Rosemere High School;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Christine Beaudette
APPUYÉ par Christian Charron
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

D'AUTORISER la signature par le président, ou en son absence, le vice-président, le directeur et la secrétaire corporative, pour et au nom de la Régie, de la lettre d'entente no **40** entre la Régie et la Fraternité des policiers et policières de la Régie de police Thérèse-De Blainville Inc., ayant pour objet l'affectation d'un policier éducateur à la Rosemere High School.

6.8

2022-10-139

AUTORISATION DE SIGNATURE – LETTRE D'ENTENTE NO 41 – FRATERNITÉ DES POLICIERS ET POLICIÈRES – POLICIER ÉDUCATEUR – ÉCOLE SECONDAIRE JEAN-JACQUES-ROUSSEAU

CONSIDÉRANT QU'une entente de principe est intervenue avec la Fraternité des policiers et policières de la Régie de police Thérèse-De Blainville Inc. relativement à l'affectation d'un policier éducateur à l'école secondaire Jean-Jacques-Rousseau;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Christian Charron
APPUYÉ par Eric Westram
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

D'AUTORISER la signature par le président, ou en son absence, le vice-président, le directeur et la secrétaire corporative, pour et au nom de la Régie, de la lettre d'entente no **41** entre la Régie et la Fraternité des policiers et policières de la Régie de police Thérèse-De Blainville Inc., ayant pour objet l'affectation d'un policier éducateur à l'école secondaire Jean-Jacques-Rousseau.



No de résolution
ou annotation

7. FINANCES

7.1

2022-10-140

DÉPÔT – RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES CONFORMÉMENT AUX DÉLÉGATIONS DU POUVOIR DE DÉPENSER

Conformément à l'article 8.3 du Règlement no 7 décrétant les règles de délégations, de contrôle et de suivi budgétaires, la trésorière dépose aux membres du conseil d'administration de la Régie, le rapport des dépenses autorisées par tout fonctionnaire ou employé conformément à la section 3 du règlement.

7.2

2022-10-141

DÉPÔT – LISTE MENSUELLE DES CHÈQUES ÉMIS OU DES COMPTES PAYÉS CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE DÉLÉGATIONS, CONTRÔLE ET SUIVI BUDGÉTAIRES (NO 7) – SEPTEMBRE 2022

Conformément à l'article 8.3 du Règlement no 7 décrétant les règles de délégations, de contrôle et de suivi budgétaires, la trésorière dépose aux membres du conseil d'administration de la Régie, la liste des comptes payés par l'émission de chèques, et ce, au cours du mois de septembre 2022 totalisant un montant de 1 002 763,49 \$.

8. RÉGIME DE RETRAITE

Aucun sujet.

9. COMITÉ DE GESTION

Aucun sujet.

10. AFFAIRES JURIDIQUES

Aucun sujet.

11. AVIS DE MOTION OU ADOPTION DE RÈGLEMENTS

Aucun sujet.

12. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est formulée.



No de résolution
ou annotation

2022-10-142

14. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé,

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Christine Beaudette
APPUYÉ par Christian Charron
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

QUE l'assemblée soit levée, il est **10 h 13**.

Monsieur Jean Comtois
Président

Me Sandra De Cicco
Secrétaire corporative

RÉGIE DE POLICE
THÉRÈSE-DE BLAINVILLE
COPIE CERTIFIÉE CONFORME
À L'ORIGINAL
PAR
CE 18/11 2022